



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 24 JUIN 2025

CONVOCATION EN DATE DU 18 JUIN 2025

DELIBERATION N° 15/04/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 25

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, M. LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BENAMARA Ali donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, M. GERNEZ Marc donne pouvoir à M. WERY Jean Charles, Mme ABDELOUAHED Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, M. ADIMI Karim donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme GALAND Mélanie donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés :

Membres absents : MM. TRIOUX Annick, DRELON André, PLAYE Maryse, PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

OBJET : Modalités de participation aux séjours scolaires organisés par les écoles élémentaires

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant la dissolution du syndicat intercommunal pour la gestion du centre de vacances « Les Grangettes » ;

Considérant la proposition de sanctuariser la participation versée annuellement au Syndicat Intercommunal pour la Gestion de Centre de Vacances « Les Grangettes » et de l'affecter à la participation financière apportée pour les séjours scolaires organisés par les écoles élémentaires ;

Considérant l'intérêt pour les élèves de pouvoir continuer à participer à des séjours dans le cadre de leur scolarité favorisant ainsi leur épanouissement et le développement de leur autonomie ;

Considérant qu'il convient d'apporter une modification à la délibération du 10 décembre 2024 en raison de l'existence de classes à doubles ou triples niveaux ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE DE PARTICIPER financièrement à l'organisation par les écoles élémentaires de séjours scolaires d'au moins 3 jours, destinés en priorité aux élèves de CM2.

PROPOSE de verser aux coopératives scolaires des écoles élémentaires une subvention correspondant à 80% du montant du séjour dans la limite de 350,00 € par élève.

PRÉCISE qu'une délibération spécifique sera systématiquement soumise à l'approbation du Conseil Municipal pour autoriser le versement de ces subventions.

PRÉCISE que les crédits nécessaires aux règlements des présentes dépenses seront inscrits aux budgets primitifs chapitre 65, article 65748.

PRÉCISE que la présente délibération abroge et remplace la délibération n°21/06/2024 du 10 décembre 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc (pouvoir remis à M. WERY Jean Charles), GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ABDELOUAHED Frédérique (pouvoir remis à M. ABDELOUHAED Olivier), DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme. SCHUTT Sylvie), ADIMI Karim (pouvoir remis à Mme. STIEVENARD Karine), GALAND Mélanie (pouvoir remis à Mme GUIOT Christelle), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey

Fait en séance le jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Bruno SALIGOT.

La Secrétaire de séance,

Karine STIEVENARD.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 27/06/2025

N° du bordereau d'acquiescement de transaction : 059-215902057-20250624-15_04_2025-DE

Date d'affichage : 02/07/2025

Le Maire,



Bruno SALIGOT.